



[MELENCHON2022.FR](https://www.melenchon2022.fr)

Un étranger peut être placé en zone d'attente à son arrivée à la frontière. La procédure de maintien en zone d'attente est encadrée juridiquement et limitée dans le temps (26 jours maximum). Tout au long de la procédure, des droits (accès à un médecin, un interprète, un avocat) sont garantis à l'étranger. Il bénéficie aussi de voies de recours. À la sortie de la zone d'attente, soit l'étranger doit quitter la France, soit il est autorisé à entrer en France provisoirement. Un étranger peut être placé en zone d'attente à son arrivée à la frontière dans les 3 situations suivantes : refus d'entrée en France, transit ou demande d'asile.

Néanmoins, l'immense majorité des étrangers placée en zone d'attente n'en sort que pour être renvoyée dans son pays de provenance. On applique un triptyque : trier, enfermer, expulser. Depuis 30 ans, des acteurs avec qui nous interagissons, comme l'Anafé, apportent une assistance juridique à des personnes enfermées en zones d'attente. Leur constat, que nous partageons, est sans appel : il est illusoire de penser qu'on peut enfermer des personnes en respectant leur dignité et leurs droits. Les priver de liberté aux frontières, c'est générer des souffrances et de la violence. Par leurs pratiques, les autorités françaises violent quotidiennement les droits fondamentaux au nom d'une obsession de l'enfermement. Les politiques migratoires actuelles sont inefficaces et la majorité des pays européens ne respectent plus un droit d'asile que nous entendons respecter à la lettre et accorder, quand la situation des personnes le nécessite, à l'issue d'un processus digne et humain.

Par conséquent, nous affirmons à nouveau notre opposition à l'enfermement d'enfants et à la séparation des membres d'une même famille. De fait, nous refusons le placement des familles en zones d'attente pour les orienter vers un habitat transitoire digne. Dans cet habitat transitoire (hôtel, centre d'accueil etc.) les mêmes démarches qu'en zone d'attente seront effectuées : rencontre d'un avocat, d'un interprète, d'un médecin et choix de la langue du traitement du dossier. Plus globalement, l'essence de la raison d'être des zones d'attente a été détournée puisqu'il ne s'agit plus de « zones tampon » permettant d'assurer une tâche administrative dans des conditions sécuritaires pour les arrivants. Les zones d'attente doivent être réhabilitées et correspondre à une première étape de mise à l'abri, première étape dont la durée ne devrait pas dépasser une semaine puisque ce délai

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur [MELENCHON2022.fr](https://www.melenchon2022.fr)



JEAN-LUC
MÉLENCHON

MELENCHON2022.FR

est suffisant pour permettre aux arrivants de rencontrer un avocat, un médecin, un interprète et de signifier dans quelle langue ils souhaitent que leur dossier soit évalué. À l'issue de cette première semaine de mise à l'abri dans des conditions humaines et dignes, les nouveaux arrivants doivent pouvoir rejoindre un centre d'accueil.

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**